



Jean-Pierre Barbier
Président du Département
Député de l'Isère

Mouvement Associatif Rhône Alpes
Monsieur le Président Antoine Quadrini
36 avenue Charles de Gaulle
69300 Caluire

Grenoble, le 10 NOV. 2016

Réf KT/ CR1084

Monsieur le Président,

J'ai bien pris connaissance de votre courrier par lequel vous attirez mon attention à propos de la situation des associations rhônalpines confrontées à la baisse des subventions des collectivités locales.

La situation que connaît le tissu associatif résulte d'un contexte budgétaire fortement contraint par la baisse des dotations de l'Etat. Jamais le désengagement de l'Etat n'aura été aussi important. Pour le Département de l'Isère, cela représente une perte cumulée de 160 millions d'euros.

Pour conserver une marge de manœuvre, nos collectivités s'efforcent de réduire leurs dépenses de fonctionnement. Concernant le Département de l'Isère, cette baisse s'est engagée dès 2010. De 2010 à 2015, le Département a réduit de près de 6 millions d'euros ses subventions aux associations, dont 2,3 millions d'euros aux associations agissant dans les secteurs sociaux, jeunesse, culture et sports.

Lors de ma prise de fonction en avril 2015, j'ai souhaité une nouvelle méthode en matière de subventionnement pour l'ensemble de ses politiques publiques. Ce changement de méthode, nous avons voulu le porter en lien avec les associations iséroises, de manière à prioriser un soutien à l'action de terrain et à des projets concrets participant à l'intérêt général et à réduire le financement de dépenses de fonctionnement.

Mesurant bien l'impact de la raréfaction des finances publiques sur la qualité des services rendus, du cadre de vie et de l'emploi local, le Département a engagé un Plan de relance de 100 M€ sur une période de 3 ans visant à soutenir la réalisation de projets structurants. Il en va de la vitalité des territoires.

Aussi, j'ai souhaité que le Département de l'Isère adopte une politique culturelle plus ambitieuse. L'Etat, le premier, a diminué de 49 millions d'euros le budget alloué à la culture entre 2012 et 2014. En Isère, les aides aux associations en matière culturelle ont chuté de 400 000 euros de 2010 à 2015. Afin d'inverser la tendance, le Département a augmenté de 12% son budget alloué à la culture en 2016. Le milieu associatif en est nécessairement bénéficiaire.

Vous l'aurez compris, le Département de l'Isère continue de travailler en lien avec les acteurs associatifs, dès lors qu'ils sont porteurs de projets ou s'inscrivent dans le cadre de ses missions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.


Jean-Pierre Barbier